

Foix, le 22 septembre 2023

Le Principal

à

**Mesdames et Messieurs les responsables d'entreprises,
d'associations, d'administrations, d'établissements publics ou de
collectivités territoriales**

Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel (élèves de 3ème)

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article D.332-14 du code de l'éducation, une séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième. Elle se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales.

Cette séquence a pour objectif de **sensibiliser les élèves** à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation » et permet aux élèves de rencontrer des professionnels dans leur environnement de travail, de découvrir leurs activités, leur parcours personnel, la façon dont ils vivent leur métier.

Si cette première approche de l'environnement socio-économique et professionnel n'a pas de caractère pré-professionnalisant, de nombreuses vocations se découvrent à l'occasion de ces séquences.

Les élèves seront préparés à cette rencontre ; ils témoigneront de leur expérience à leur retour au collège, notamment par la rédaction d'un rapport de séquence d'observation.

Deux périodes ont été arrêtées pour l'année scolaire 2023/2024 selon les divisions des élèves :

1. du 15 au 19 janvier 2024
2. du 22 au 26 janvier 2024

Un enseignant sera chargé du suivi pédagogique de chaque élève et prendra contact avec le responsable de l'accueil de l'élève dans l'entreprise.

Je vous remercie par avance pour votre contribution à cette action de formation et pour l'accueil que vous saurez réserver à nos élèves et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal,
B.OLLIVIER